



Une charte en faveur des personnes en situation de handicap

En créant l'an dernier le Conseil Ville-Handicap et la commission d'accessibilité, le conseil municipal s'est engagé dans une action de longue haleine pour faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature de celui-ci. Depuis les élections municipales, un conseiller municipal, Jean-Philippe Picard-Bachelerie, est spécialement chargé de suivre la mise en œuvre de cet engagement collectif.

Depuis leur création, ces organes, qui rassemblent associations spécialisées, services publics et élus, ont travaillé à l'élaboration d'une Charte qui énumère les engagements et obligations de la commune. Cette Charte sera adoptée au conseil municipal du 20 novembre. Parallèlement, la commission d'accessibilité élabore un plan général de mise à niveau de la voirie, des lieux publics et des transports, destiné à s'étendre à toute la communauté d'agglomération Val-et-Forêt. Dans ces domaines, le retard est considérable et un effort important doit être accompli dès à présent et sera amplifié dans les années à venir pour permettre enfin aux personnes handicapées de vivre et de se déplacer normalement dans Ermont.

Ce plan d'action n'est pas consacré aux seules personnes à mobilité réduite et aux handicapés physiques. Il vise toutes les formes de handicaps et toutes les activités (éducation, sports, loisirs, culture, y compris l'accès au marché du travail), auxquelles il s'étendra progressivement.

Dans ce domaine, la France a un retard considérable sur les pays voisins et notre commune est à l'image de cette situation. Il va donc falloir redoubler d'efforts pour que les engagements pris à l'échelle nationale et à celui de notre ville soient respectés. La municipalité y veillera.

Hugues Portelli

Maire d'Ermont

Sénateur du Val d'Oise